

COMMUNE DE VERNIER

PROJET DE MOTION

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

Un sentier au bord du Rhône praticable

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Les rives du Rhône constituent un endroit privilégié au sein de notre ville. Un nombre important de promeneurs empruntent ces chemins pédestres pour profiter du calme de la nature et de sa faune.

En date du 23 janvier 2012, le Conseil municipal acceptait un crédit pour l'aménagement des sentiers pédestres le long du Rhône ainsi que leur entretien.

À ce jour, seuls les secteurs passerelle de Chèvres jusqu'à la hauteur de l'entreprise Givaudan, et le bois de la Grille jusqu'au lieu-dit « Au Moulin » sont entretenus périodiquement par la mise en place de plaquettes de bois.

Force est de constater que le tronçon central au lieu-dit « Au Moulin » jusqu' à la hauteur de l'entreprise Givaudan, soit une distance d'environ 850 mètres, est malheureusement délaissé depuis son aménagement. Il est très dégradé et par mauvais temps il devient boueux et impraticable.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif :

à respecter le vote du Conseil municipal du 23 janvier 2012 sur l'entier des sentiers.

Claude ANGELOZ et François AMBROSIO

Conseillers municipaux

Pour le groupe Alternative Vernier

Vernier, le 10 avril 2021